



EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le douze janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 5 janvier 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Thierry ROQUE, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques ROMERO, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à M. Sylvie MILHAU
M. Patrick BOURRAND FAVIER donne pouvoir à M. Jacques DHAM
Mme Jean BLANQUEFORT donne pouvoir à M. Gérard NICOLAS
M. Jacques ROMERO donne pouvoir à M. Philippe BOUCHE
M. Robert SOUQUE donne pouvoir à M. Gérard BARO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

007-2026 – Adoption du zonage d’assainissement des eaux usées et d’assainissement des eaux pluviales des communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts sous sa compétence assainissement

Vu la délibération n° 151-2025 du 30 juin 2025 portant adoption du projet de zonage de l’assainissement des eaux usées et de l’assainissement des eaux pluviales des communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts sous sa compétence assainissement avant mise à l’enquête publique,

Vu l’arrêté n° 248-2025 portant ouverture de l’enquête publique qui s’est déroulée du mardi 4 novembre 2025 à 8h au jeudi 4 décembre 2025 à 17h,

Vu l’observation formulée oralement lors de la permanence du 4 décembre 2025, au siège de la communauté de communes des avant-Monts à Magalas de 14h00 à 17h00, concernant la gestion des eaux pluviales urbaines (compétence communale) sur la commune de Causses et Veyran,

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur,

Le Président rappelle que le projet d’élaboration du zonage d’assainissement des eaux usées et d’assainissement des eaux pluviales des communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts sous sa compétence assainissement doit être soumis à l’approbation du Conseil Communautaire à l’issue de l’enquête publique.

LE CONSEIL

Où l’exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **D’ADOPTER** le zonage d’assainissement des eaux usées des communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts sous sa compétence assainissement
- **D’ADOPTER** le zonage d’assainissement des eaux pluviales des communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts
- **D’AUTORISER** le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, written in a cursive style.